



**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2866-2022
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 7 novembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2866-2022 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les grandes affectations, le périmètre urbain et l'aire potentielle d'extension à des fins industrielles dans le secteur de la rue MacPherson.

Ce règlement vise à :

- agrandir l'aire d'affectation industrielle aux dépens de l'aire d'affectation agricole, agroforestière et îlots déstructurés dans le secteur de la rue MacPherson, sur le plan des grandes affectations, comme montré à l'annexe I du règlement;
- retirer l'aire potentielle d'extension à des fins industrielles dans le secteur de la rue MacPherson comme montré à l'annexe I du règlement;
- agrandir le périmètre urbain municipal dans le secteur de la rue MacPherson sur le plan des grandes affectations et sur le plan du mécanisme de phasage du périmètre d'urbanisation, comme montré à l'annexe II du règlement.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 décembre 2022, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 16 décembre 2022.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe